**COMPTE RENDU du**

**CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 19 JUIN 2018 - 18h00**

Monsieur le Maire, Gérard PAUL, ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant l'appel nominal des conseillers municipaux présents ou représentés.

Le quorum est atteint.

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018**

Adopté à l'unanimité.

1. **Subventions Associations**

* Les Amis des Mées 3 000 €

(livre Centenaire Guerre 1914 - 1918)

* France Palestine Solidarité 400 €
* Foyer Rural des Mées 1 000 €

(matériel nécessaire à l’alphabétisation)

* Dévouement Universel 100 €
* Coopérative scolaire Groupe Scolaire Pasteur 3 225 €

Adopté à l'unanimité.

1. **Mise en place d'un plateau traversant à Dabisse (demande de subvention)**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée de Dabisse, il a été proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental.

Le Département vient de nous informer que sa participation financière serait de 8 642,57 € (au lieu de 10 000 € précédemment).

Le Conseil Municipal décide donc de modifier le plan de financement correspondant.

Adopté à l'unanimité.

1. **Reconduction du bail de location avec TDF**

La Commune des Mées et TDF ont signé le 8 octobre 1998 une convention d'occupation du domaine public définissant les conditions dans lesquelles TDF est autorisée à implanter un site radioélectrique pour y exercer des activités de communication électronique.

Cette convention d'occupation arrive à échéance le 7 décembre 2018 et il est nécessaire de la reconduire (pylône d’une hauteur de 15 m, local de 3 m², parcelle C, n° 142).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres du Conseil Municipal à signer le nouveau bail de location pour une durée de 12 ans à compter du 8 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

1. **Modalités d'application du temps partiel**

Considérant le fait que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics ; le Conseil Municipal décide d'instituer pour tous les cadres d'emplois de la commune, l'exercice du temps partiels de droit sur autorisation avec une quotité de travail entre 50% et 99 %.

Adopté à l'unanimité.

1. **Fin des T.A.P. - Modification du temps de travail ATSEM**

Début juillet, à la fin de l’année scolaire, la commune des Mées mettra fin aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), institués dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (avec l’école le mercredi matin).

Aussi, afin de satisfaire la demande de certaines ATSEM souhaitant baisser leur temps de travail, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement pour une modification de la DHT pour un poste d'ATSEM principal de 2ème classe de 35/35ème à 32/35ème.

Adopté à l'unanimité. …/…

- 2 -

1. **Diagnostic pré-opérationnel sur les conditions d'habitat en centre ancien (OPAH)**

Le centre ancien des Mées présente un grand nombre de logements vétustes. Afin d’inverser cette tendance, la Ville souhaite mettre en place des actions publiques de manière à créer une dynamique de revalorisation de son centre historique permettant de remobiliser l'initiative privée sur l'habitat et le commerce.

L'étude à lancer consiste, à partir d'un pré repérage des immeubles réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, à visiter un échantillon représentatif de logements de manière à identifier les principaux foyers d'insalubrité dans le centre ancien des Mées.

Le coût de cette étude serait de 17 400 € HT avec une subvention possible par l'ANAH à hauteur de   
8 700 €.

Le Conseil Municipal décide de lancer cette étude, par l’organisation d’une consultation.

Monsieur EYMARD précise qu'il sera nécessaire de bien définir le périmètre concerné et de parler de centre historique.

Adopté à l'unanimité.

1. **Bourses de Transport Scolaire**

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de la commission, les tranches permettant l'attribution des Bourses de Transport Scolaire (26 bourses attribuées) pour un montant de 2 199 €.

1. **Décision modificative**

Tous les travaux réalisés pour la reconstruction de l'école maternelle vont générer cette année un surplus important de FCTVA. Une décision modificative est prise pour prendre en compte ces données dans le Budget.

Adopté à l'unanimité.

1. **Motion - Refus des nouveaux compteurs électriques "communicants" LINKY**

Monsieur Robert MILLOT propose une motion contre la pose des compteurs électriques LINKY.

***.***

**COMPTE RENDU du**

**CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 4 OCTOBRE 2018 - 18h00**

Monsieur le Maire, Gérard PAUL, ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant l'appel nominal des conseillers municipaux présents ou représentés.

Le quorum est atteint.

**0 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018**

Adopté à l'unanimité

**1 Commission Electorale (Désignation de 5 membres)**

La circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 dernier fait référence aux modalités de fonctionnement des commissions administratives de révisions des listes électorales jusqu'au 9 janvier 2019 et à la création de commissions de contrôle dès le 1er janvier 2019.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscriptions sur les listes électorales). Les deux autres conseillers municipaux membres de la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au Conseil Municipal.

* Composition de la commission électorale Max EYMARD, Brigitte PROUST, Laurence VAILHEN,

Roselyne DESROCHES et Gisèle PAUL

Adopté à l'unanimité

**2 Subvention aux Associations**

* Association "Judo Club" 300 €
* Association "USM Football" 4 000 €
* Association Parents d'Ecole de Dabisse (Halloween ) 150 €

Adopté à l'unanimité

**3 Ecole maternelle (Avenants au marché et clôture du marché)**

Le marché public de travaux pour cette reconstruction était de 1 861 407,88 € HT. Considérant la nécessité de recenser, en fin de chantier, les plus et les moins-values relatives au marché de travaux, les avenants suivants sont adoptés par le Conseil Municipal :

* Lot n° 4 - Entreprise SEGIP - cloisons sèches / doublage isolation /

Faux-plafonds - 600,00 € HT

* Lot n° 11 - Entreprise NTB FACADES - isolation thermique par l'extérieur - 472,50 € HT
* Lot n°13 - SARL PELESTOR ELECTRICITE - électricité / courants faibles + 640,03 € HT

Il est indiqué aux conseillers municipaux qu'il restera notamment le lot n° 2 Terrassement - VRD à solder.

Adopté à l'unanimité

**4 Attribution de compensation ( Rapport de la CLECT)**

Quatre réunions de la commission locale d'évaluation du transfert des charges ont eu lieu depuis le début de l'année afin d'élaborer le rapport sur l'évaluation du transfert des charges au 1er janvier 2018.

Le 25 juillet dernier, Provence Alpes Agglomération nous a notifié le montant précis de notre attribution de compensation (1 254 575,00 €). Ce montant prend en compte le retour à la commune de 2 500 € pour l'association "Chiendent Théâtre" et de 4 290 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau montant de cette attribution de compensation.

Adopté à l'unanimité

**5 Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit - Convention d'occupation du domaine privé communal**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures de communications électroniques haut et très haut débit, il est nécessaire que la commune des Mées autorise le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit à occuper quelques parcelles de son domaine privé. …/…

- 2 -

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**6 Occupation du domaine privé de la commune - Convention avec la société CENTURYLINK Communications**

La société CENTURYLINK Communications France a cédé au Syndicat Mixte Ouvert Paca THD une partie de son infrastructure de communications électriques occupant le domaine privé de la commune.

Cette cession concerne un fourreau PEHD de diamètre inférieur de 50 mm. Elle est réalisée dans le cadre du contrat d'acquisition de fourreaux en la forme administrative conclu le 31 janvier 2017 et effective au   
1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant à la convention initiale et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**7 Convention de servitude avec ENEDIS - rue des Tourelles parcelles A 2142 La Roberte**

Dans le cadre de l'alimentation électrique de deux permis de construire (Messieurs WITHIER et ALLARD) rue des Tourelles, le bureau d'études TOPO Etudes préconise la pose de deux câbles basse tension souterraine sur 4,50 mètres sur la parcelle n° 2142 section A.

Afin de mener à bien cette demande, la commune doit donner son autorisation pour la réalisation de ces travaux sur son domaine privé.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**8 Dénomination des rues aux Pourcelles**

Depuis plusieurs années, une réflexion est engagée par les élus des Pourcelles pour la dénomination de certaines rues du hameau (facilitant ainsi la distribution du courrier et l'intervention des secours).

Avant de saisir les services concernés pour enregistrer ces dénominations, le Conseil Municipal approuve le plan distribué en séance.

**9 Mise à disposition de bien dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI**

Dans le cadre de procès-verbaux, la commune des Mées met à disposition de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions techniques et financières précisées dans ces procès-verbaux (Epi de la Roberte, Epi Trabuc, Digue longitudinale amont, Digue longitudinale aval, Digue de l'Annonciade).

Le Conseil Municipal approuve les termes de ces procès-verbaux et habilite le Maire à les signer.

**10 Décisions modificatives**

(Ajustement budgétaire)

Adopté à l'unanimité